



Comment faire une donation parents enfants

Par **Annie Dartois**, le **22/03/2018** à **13:19**

Bonjour,

je souhaiterais un renseignement concernant une donation que notre maman âgée de 92 ans voudrais faire.

Elle possède un appartement qui lui appartient ,en rez-de-jardin, d'une maison quelle habite actuellement.

Elle est veuve depuis 2009 et jusqu'à ce jour n'avait pas revu les dossiers familiaux, chose que l'on a fait récemment.

Nous avons convenu d'un rendez-vous avec le directeur de son agence bancaire qui lui a parlé des frais de succession lors de son décès, frais très élevés effectivement, elle envisage donc de faire donation de ce bien à mon frère et moi-même ses seuls enfants.

Quelles sont les formalités à accomplir,les frais y afférents, ainsi que la différence avec un héritage traditionnel sans donation.

Vous remerciant de votre attention et de l'étude de cette question veuillez accepter mes sincères salutations.

A.Dartois

Par **youris**, le **22/03/2018** à **18:17**

bonjour,

on hérite à la mort du défunt alors que dans une donation, le donateur transfère immédiatement et irrévocablement le bien donné au donataire.

je vous conseille de consulter un notaire pour établir ces donations qui est plus qualifié, en cette matière, qu'un conseiller d'une banque.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **18:29**

Bonsoir,

Sachant que chacun des enfants bénéficie d'un abattement de 100 000 euros et que suite au décès du père une partie du patrimoine est déjà passé en succession, il faut bien réfléchir avant d'engager des frais avec un notaire.

De quoi se compose son patrimoine ?